



## Règlement général du Prix International (des) Rencontres Philosophiques, Littéraires et Artistiques

### Article 1 - Sélection des livres

Le prix est ouvert aux livres écrits en créole ou en français et publiés à compte d'éditeur. Chaque membre du jury est invité à proposer les titres qu'il souhaite voir concourir (trois au maximum) ; la sélection est également ouverte aux envois spontanés des éditeurs (les auteurs ne pourront y participer que par l'intermédiaire de leur éditeur). Les livres seront demandés en sept (7) exemplaires, plus un format pdf, qui circuleront parmi les membres du jury.

### Article 2 - Auteurs ayant déjà reçu le Prix International (des) Rencontres Philosophiques, Littéraires et Artistiques

Afin de laisser au plus grand nombre d'auteurs la possibilité d'obtenir le Prix International (des) Rencontres Philosophiques, Littéraires et Artistiques, les règles suivantes sont adoptées :

- un auteur ne pourra pas recevoir deux fois le Prix International (des) Rencontres Philosophiques, Littéraires et Artistiques dans la même catégorie (théâtre, roman, poésie, essai)
- un auteur ayant reçu le Prix International (des) Rencontres Philosophiques, Littéraires et Artistiques ne pourra en recevoir un autre avant un délai de cinq ans.

### Article 3 - Auteurs ayant déjà été couronnés par un autre prix pour le même livre

Un ou plusieurs prix obtenus par ailleurs ne disqualifie pas un livre proposé au Prix International (des) Rencontres Philosophiques, Littéraires et Artistiques.

### Article 4 - Le vote

Le scrutin se fait à la majorité absolue (la moitié des voix plus une voix en cas de nombre pair), les bulletins blancs et nuls étant comptabilisés dans le nombre de votants. Si un des livres n'obtient pas cette majorité absolue, d'autres tours sont organisés dans les mêmes conditions. Lors des présélections, le président définit le nombre de livres à conserver dans chaque catégorie. Il est

souhaitable que, dans la dernière sélection, il y ait au moins trois livres dans chaque catégorie. Le vote des absents est nominatif. Aucun pouvoir n'est admis... Lors de la séance finale, dès le deuxième tour, le vote des absents n'est plus pris en compte, même s'il concerne l'un des livres restants.

#### Article 5 - De la remise du prix

Le Prix International (des) Rencontres Philosophiques, Littéraires et Artistiques sera décerné annuellement par catégorie.

Le Prix sera remis en séance publique solennelle à l'ouverture du *Festival du livre (des) Rencontres Philosophiques, Littéraires et Artistiques*, mi-décembre. Une allocution à l'intention des lauréats pourra être prononcée par un membre du jury ou de l'**ACADÉMIE (DES) RENCONTRES PHILOSOPHIQUES, LITTÉRAIRES ET ARTISTIQUES**. Les lauréats auront le loisir de répondre. Les discours prononcés au cours de cette séance seront publiés par les soins de l'ASSEGL, dans la *Revue Rencontres philosophiques, Littéraires et Artistiques*.

#### Les modalités de participation :

Le Prix International (des) Rencontres Philosophiques, Littéraires et Artistiques sera financé par le fonds de l'ASSEGL, créé à cette fin.

Le jury Prix International (des) Rencontres Philosophiques, Littéraires et Artistiques est constitué de sept (7) membres..., le président du jury est élu chaque année par le Comité central de l'ACADÉMIE.

Il n'y a pas de candidature spontanée des auteurs, le jury fait lui-même sa présélection et demande les ouvrages directement aux éditeurs.

La date de publication ne doit pas excéder un an, les livres doivent avoir été publiés dans l'année qui précède le prix, jusqu'à l'année en cours, c'est-à-dire entre le 1er Janvier et le 31 Mai du millésime en cours et durant les sept derniers mois de l'année précédente.

L'éditeur peut adresser les ouvrages qu'il désire faire concourir en sept (7) exemplaires au :

Bureau de l'ASSEGL (07, Rue Norgues, Christ-Roi, Port-au-Prince) et au Centre Pen Haïti, sis à la rue Levasseur, à Delmas 75.

plus un format pdf à envoyer au service du prix : <https://rencontresphilosophiquesla.org/>

La date limite d'envoi des ouvrages présentés : **30 Août 2023**.

Les ouvrages ne sont pas retournés.